Cours 3

CHAPITRE 2 : Être ou ne pas être une profession ? L’approche fonctionnaliste des professions

(Rappel : Loi TH de 47, Flexner etc.)

Enjeu d’être reconnu comme profession revendiqué par un grand nombres de professionnels

**Intro : institutionnalisation de la socio des professions**

RAPPEL : Fonctionnalisme = domine la socio (holiste, quanti) dans la fin des années 20 en Occident ; notamment socio des professions. Ces théories = ordre et harmonie doit dominer, manière dont les fonctionnalistes appréhendent fonctionnement des sociétés = entités composant société sont liées par des relations fonctionnelles

Dvpé par Talcott Parsons avec sa théorie G de l’action qui propose une interprétation des actions humaines au regard de leur fonction dans la société, d’où le structuro fonctionnalisme. Perspective holiste qui insiste sur la cohérence du social, chaque élément est indispensable pour l’équilibre social. **Expliquer FS = considérer fonction/contribution dans le domaine social**

Expliquer FS par leur finalité/leur fonction, que par les conditionnements sociaux qui vont déterminer son déroulement.

**3 postulats**

* **Fonctionnalisme universel = tout a une fonction**
* **Postulat de l’unité fonctionnelle de la société =. Sens doit être rapporté au système global**
* **Postulat de la nécessité= chaque élément indispensable**

(Ex : famille conjugale (parents-enfants) est fonctionnelle par rapport au système professionnelle, car ‘’cocon’’ pour l’homme qui fait face à la compétition. Rôle expressif de la mère est fonctionnel pour le fonctionnement de la famille)

Appliquer cette logique au système pro dans son ensemble= quel est la fonction des gp pro dans le système global ? :

(Organisation sociale pour que la division du travail soit opérationnelle, s’assurer de la qualité du travail, intégrer les individus/créer des solidarités (D). )

* Groupes professionnels régulent les pro pour que leurs actions concourent au maintien du système social auquel ils appartiennent.
* Profession rendent des services indispensables à la collectivité (médecine, droit…)

Distinction pratique au US entre profession et occupation, détermine condition d’exercice pro et la possibilité de se soustraire aux lois du marché

Loi TH organise relation dans le monde du travail US

1. Histoire fonctionnaliste anglaise : Carr Saunders et Wilson

* UK début 30’s= synthèse historique et sociologique des professions
* Débats sur légitimité d’un tel système en Angleterre : quels services ces associations pro rendent-elles ? Monopole justifié ? Quelles sont les frontières du professionnalisme ? Critères pour cette reconnaissance légale/monopolistique ?

2 gp idéaux-typiques : professions juridiques et médicales car service rendu par ces professions est vitale, 1eres disciplines non théologiques.

**Avocats = premier pro en UK et France, non clercs qui ont été autorisé à exercer le monopole grâce à leur formation spécifique**

* Se former dans des écoles de droit
* Formation longue (4 à 5 ans)
* Sélection stricte pour atteindre l’optimum collectif recommandé
* Enseigné par les membres du groupe pro eux-mêmes

**Médecins**

Avant, médecins clercs

En 1420, création d’une maîtrise de médecine pour que les non-clercs exercent, associations professionnelles qui encadrent enseignements. Toutes activités liées à la santé n’accèdent pas au statut de profession = ex : infirmières

**Infirmières**

* Dur car métier de femmes et reconnu comme étant exercé par pur vocation) question sur le degré de professionnalisme
* D’abord du bénévolat
* 1860 = première école anglaise pour infirmières
* Bataille pour reconnaissance juridique de l’activité, car des nurses voulaient que ça reste du bénévolat.

**Enseignants**

Développement des deux auteurs sur enseignants, cas d’étatisation de l’activité pro, Etat est l’employeur unique des enseignants

Enseignants dépendent du ministère de l’éducation qui a les pleins pouvoir disciplinaire, sont recrutés par ce dernier

Enseignants n’ont pas collectivement la maîtrise de leur compétence, contrôlé par une entité extérieure au groupe pro (à l’inverse des médecins et des juristes)

**Se pose alors la question de l’importance de l’autonomie des professions vis-à-vis de l’Etat**

**Déf des professions = nb défini de personnes commence à pratiquer une technique intellectuelle fondée sur une formation spécialisée, ce qui légitime l’exclusivité et la captation d’un segment du marché du travail.**

* **Mise en place d’une formation spé avec un corpus de théories pour acquérir une culture pro unique, exclusive non concurrencée**
* **Spécialisation des services pour satisfaire une clientèle**
* **Création d’association professionnelles = ligne de démarcation entre profanes et professionnels**

Effet de l’appartenance à un groupe pro selon CS et W

Position de prestige, dignité, reconnaissance sociale particulière

Accroissement continue des compétences au fil de la carrière

Sentiment d’utilité sociale, professionnel rend service quelque soit son statut et l’individu à qui il rend service (neutralité affective)

Subsidiarité du statut

Valeur propres au groupes = indépendance, liberté, dignité, responsabilité etc.

Auteurs de ce courant de la socio anglosaxonne établissent un consensus = ll est vital que la forme pro puisse se restaurer, se développer et que l’orga des professions

Fonctionnalisme = restaurer la